



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/06

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le ID: 2017-02-20-2017-06-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45
Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers présents et représentés : 40
Quorum : 22
Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 Février 2017
Date d'affichage de la convocation au siège : 8 Février 2017

Le 15 Février 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30
à la Technopole – Salle Millésime
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuracy à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuracy à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme. TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme. BOUROSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	A		PELISSIER Bernadette	E	M. BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

*** P = Présent / E = Excusé, procuracy à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/06

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Reçu en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

ID: 2017-0215-2017_06-DE

SLO

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-9,

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 (Journal Officiel 20 Janvier 2010) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération 2014/112 fixant les modalités de l'appel à projet

Vu la délibération 2014/134 désignant l'association d'insertion Arcins environnement dans le cadre d'un appel à projet « insertion professionnelle par la filière environnement »

Vu la convention de partenariat signée avec Arcins en date du 2 janvier 2015.

EXPOSE

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu organise des actions de développement économique sur son territoire dans le cadre de sa compétence obligatoire.

Cette compétence se décline notamment par une politique publique plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et par l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi, dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantiers d'insertion professionnelle.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection des espaces naturels communautaires .

Par un appel à projet lancé en 2013, l'Association Arcins Environnement Service a proposé un programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection des zones naturelles.

Une convention a donc été signée entre l'Association Arcins Environnement Service et la Communauté de Communes afin de fixer leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association pour une durée de 3 ans.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/06

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A
L'ASSOCIATION ARCINS ENVIRONNEMENT « INSERTION
PROFESSIONNELLE PAR LA FILIÈRE ENVIRONNEMENT »**

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Reçu en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

SLO

ID: 2017-02-2017-0215-2017_06-DE

Rappel des objectifs de cette action :

l'accès ou le retour à une activité rémunérée des bénéficiaires dans le cadre de ces travaux et l'apprentissage des règles inhérentes au travail en entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sécurité...),
la découverte des métiers de l'environnement,
l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un projet professionnel,
l'accès à l'emploi durable

Pour l'année 2017, il est prévu conformément à la convention de partenariat, le versement d'une subvention de 175 000 € dont :

- 25 % après le vote de la délibération 2017 soit 43 750 €,
- 50 % en juillet soit 87 550 €
- 25 % à la remise du rapport d'activités soit 43750 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité:

Décide du versement de la subvention annuelle 2017 à ARCINS environnement d'un montant de 175 000 € en trois versements définis dans la convention de partenariat,

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2017, pour le versement de la subvention et l'exécution de la mission détaillé dans la convention citée.

Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 15 Février 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement